

---

Adresse de la société populaire de Vebron, qui fait part des progrès dédiés à la Raison et annonce des dons patriotiques, lors de la séance du 17 prairial an II (5 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Vebron, qui fait part des progrès dédiés à la Raison et annonce des dons patriotiques, lors de la séance du 17 prairial an II (5 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 344-345;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14120\\_t1\\_0344\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14120_t1_0344_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

neurs publics; les vices et les passions dont l'influence à l'ordre social, ont besoin d'être réprimés par les lois. La cruelle ingratitude, la perfide dissimulation, la sordide avance, l'égoïste ambition, la mollesse et le faste orgueilleux, l'indolente paresse, l'intrigue factieuse, qui de celle le démerite l'inaptitude pour une place brigüée; un libertinage effréné, source intarissable de tant de crimes, de mille maux publics et particuliers. Tous les vices doivent également être soumis à la vive expression des lois morales.

Législateurs, le peuple les attend de votre sagesse, vous ne vous retirerez pas sans les avoir rétablies; ainsi vous continuerez votre ouvrage et nous bénirons vos jours et la postérité admirera vos travaux et vous prodiguera des louanges éternelles.

JAUVEY (*présid.*), DAUBAN (*secrét.*).

« Législateurs,

De sitôt que nous avons appris la réquisition des toiles et fils, de la part de la commission des subsistances, tous les citoyens de notre petite commune se sont réunis à la société pour faire une offrande civique prise sur notre nécessaire, d'un quintal de fil, 1 paire de draps neufs, trois cannes de toile dont partie est propre à faire des sacs, et l'autre à faire des chemises, un ballot de charpie que nous destinons pour le troisième bataillon de notre département. Nous venons de le faire passer au district.

Nous désirons que cela remplisse la taxe qui nous avait été faite. Trop peu fortunés pour donner un cavalier, trop vigneron et trop occupés à l'agriculture pour extraire du salpêtre, nous offrons les productions de nos jours et des veilles de nos épouses; nos corps, nos biens, tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes nous le dévouons au bonheur et à la prospérité de la République, et vouons à ses ennemis une haine éternelle.

[*mêmes signatures*]

[Autre adresse de vos amis défendant la cause populaire de St-Jean-Poutgé].

« Représentans d'un grand peuple,

Un horrible attentat vient d'être apporté à la représentation nationale dans la personne du représentant Dartigoeyte, dans la société d'Auch, le 17 du courant; nous frémissons de rage contre les monstres qui ont osé tenter à vos jours et aux siens. Recevez le serment que nous faisons de mourir tous pour la défense de votre vie et la sienne ».

[*mêmes signatures*].

[*La Sté montagnarde des paysans de St Jean Poudgé*].

Salut,

Législateurs,

Nous voici donc arrivés, grâce à vos vertus et à votre zèle infatigable pour la cause du peuple, au moment d'une parfaite régénération. Vous avez décrété que la probité et la vertu étaient à l'ordre du jour; c'est dans le moment où les vices de toutes espèces s'affichent avec audace,

où les ennemis de la révolution trament de tous côtés contre la sureté de vos jours et des autres, que vous avez élevé l'esprit public à la dignité républicaine. Tous les bons citoyens doivent redoubler d'effort pour que nos vrais ennemis, nos ennemis naturels, les ci devant nobles et les fanatiques, n'échappent pas à la juste punition que méritent leurs forfaits. Dans toutes les parties de la République, l'on rencontre des traces de leur perversité. Les complots les plus affreux se découvrent, leurs agents se trouvent partout; nos armées, nos armées même recèlent dans leur sein des monstres qui convoitent le sang de nos amis !

Législateurs, daignez généraliser l'arrêté du représentant Dartigoeyte, du 15 germinal, qui annule tous les certificats de civisme des ci devant nobles, et ordonne leur réclusion; que tous les nobles sortent de nos armées de toutes les fonctions publiques; qu'ils soient tous reclus sans miséricorde; que leur bien soit versé sur les patriotes indigens. Comme il s'en trouve parmi le nombre quelqu'un qui s'est dévoué sans réserve depuis le commencement à la défense de la cause populaire, celui là seul doit être exempt de la réclusion, mais pour éviter toute surprise qu'il soit destitué de fonctions publiques.

Nous appelons votre vigilance sur les fanatiques de quatre vingt onze; ces âmes corrompues qui ont soupiré sans cesse après la contre-révolution conservent encore des espérances certaines; ils narguent les patriotes de quatre vingt neuf, et trompent de bonne foi des simples, en vomissant mille absurdités contre le gouvernement actuel et en énervant le peu d'énergie des patriotes par les persécutions et les calomnies qu'ils leur suscitent. Cette espèce de patriotes (car ils le sont tous), depuis qu'ils ont planté le fameux arbre de Réunion, c'est-à-dire l'arbre du triomphe des armes des brigands de la Vendée, vers la fin de mai (vieux style), sont dans la meilleure odeur du patriotisme dans ce pays; on leur voit seulement sourire avec malignité à la réclusion de quelque prêtre constitutionnel à qui ils ont peut être suscité des tracasseries; on les entend dire en serrant les dents: *Plût à Dieu qu'ils fussent tous guillotines et qu'on laissât sortir les autres.*

Les nobles et les fanatiques ont fait un parti indissoluble pour renverser la République: Que tous les partis succombent devant la majesté d'un grand peuple à qui rien n'est cher pour assurer la liberté. Vive la Montagne ! vive la République, périssent tous ses ennemis...

Salut, énergie, constance et union.»

## 34

Les citoyens composant la société populaire de Vebron, district de Florac, département de la Lozère, rappellent tous les sublimes travaux de la Convention nationale, et lui en témoignent leur admiration et leur reconnaissance; ils annoncent que le fanatisme est anéanti dans leur commune, que leur ci-devant église a été convertie en temple de la Raison, où les citoyens s'assemblent pour y apprendre les vertus qui font les bons citoyens, les pères tendres, les époux fidèles, les enfans respectueux; qu'ils ont volé au secours des braves

défenseurs, en leur envoyant en don patriotique des chemises, des bas et des couvertures, et qu'ils ont déposé au district l'argenterie et autres dépouilles de leur église. Ils invitent la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que le bonheur du peuple soit consolidé, et terminent ainsi : « Législateurs, recevez le serment solennel d'un peuple digne de la liberté, » puisqu'il avoit conservé des mœurs même sous le despotisme; nous jurons de ne jamais courber nos têtes républicaines sous le joug d'aucune autorité arbitraire ou despotique, » et de nous ensevelir sous les ruines des rochers qui nous entourent plutôt que de survivre à la perte de notre chère liberté. »

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Vebron, s.d.] (2).

« Eclairés par une connaissance profonde des hommes et des faits de l'histoire, vous avez senti que le gouvernement démocratique était le seul qui convenait à la dignité de la nature humaine, le seul auquel la fierté française peut se soumettre. Des obstacles sans nombre s'opposaient à son établissement, mais enflammés de l'amour le plus ardent pour le peuple, vous n'avez pas calculé froidement des difficultés; vous avez dit que la liberté et l'égalité régissent désormais la France, et soudain la liberté et l'égalité ont remplacé le despotisme royal et religieux et tous les préjugés qui, en tous lieux et dans tous les siècles ont opprimé, dégradé et anéanti les nations.

La coalition de tous les rois et de tous les vices n'a pu ralentir d'un instant la rapidité de votre marche politique. Toujours grands et majestueux comme le peuple que vous représentez, d'une main vous avez terrassé les tyrans et factieux, fait monter le crime sur l'échafaud, et de l'autre vous avez présenté au peuple français la charte immortelle qui contient le droit imprescriptible de l'homme et la première constitution libre qui ait existé dans l'univers.

Continuez, Législateurs, à manœuvrer le vaisseau de l'Etat; vos mains exercées peuvent seules le faire entrer dans le port et le garantir des nombreux écueils qui l'environnent. Restez à votre poste glorieux où votre génie et la confiance du peuple vous a placés, jusqu'à ce que tous les ennemis du dedans et du dehors soient exterminés, jusqu'à ce que la liberté et la sainte égalité n'aient plus que des adorateurs fidèles et que le peuple français puisse cueillir dans leur maturité les fruits délicieux qu'ils arrosent maintenant de leur sang.

Tels sont les vœux que nous formons au milieu. Au milieu des glaces de la Lozère nous portons des cœurs brûlants de patriotisme; que le riche égoïste rougisse s'il le peut, en apprenant avec quel zèle les pauvres habitants de ces montagnes arides vont au devant des besoins de la patrie, et toujours au delà des réquisitions qui leur sont faites par les représentants du peuple.

(1) P.V., XXXIX, 43. B<sup>n</sup>, 25 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>) et 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 306, pl. 1161, p. 12.

Que le fanatisme vienne parmi nous et il verra cet édifice qu'on appelait autrefois église converti en un temple dédié à la raison et à toutes les vertus qui peuvent rendre les hommes meilleurs et les consoler dans leurs peines.

Il verra cette chaire où l'ignorance en soutane a pendant des siècles insulté à la raison, méconnu les principes de la morale et outragé l'auteur de la nature en lui prêtant les vices honteux, les passions atroces de ceux qui osaient se dire ses ministres; il la verra changée en une tribune, où des orateurs patriotes, dans des discours également éloignés des principes de l'athéisme et de toute espèce de superstition, instruisent le peuple des vertus qui font les bons citoyens, les pères tendres, les époux fidèles, les enfans respectueux.

Dans cette auguste enceinte, des chants civiques, propres à enflammer le courage des jeunes citoyens, remplacent le son lugubre des cloches que nous avons envoyées pour être fondues en canons.

Malgré la misère où est notre commune, nous avons voulu contribuer par des dons volontaires aux besoins de nos braves défenseurs de la patrie; tous se sont empressés à fournir des bas, des chemises, des souliers et des couvertes que nous avons fait don en regrettant de ne pouvoir en faire davantage.

Nous avons été aussi des premiers du département à abdiquer tout culte public et fait passer à notre district toute l'argenterie de l'église et tous les ornemens, de même que tout ce qui était relatif au culte protestant.

Législateur, reçois le serment solennel d'un peuple digne de la République, puisqu'il avoit conservé des mœurs, même sous le despotisme; nous jurons de ne jamais courber nos têtes altières et républicaines sous le joug d'aucune autorité arbitraire ou despotique, et de nous ensevelir sous les ruines des rochers qui nous entourent plutôt que de survivre à la perte de notre liberté et égalité.

Vive la République une et indivisible et impérissable, Vive la Montagne. S. et F. »

FOUET (présid.), CARRIÈRE (secrét.).

## 35

Le comité de correspondance de la commune d'Epinal (1) annonce à la Convention nationale que les citoyens Joseph Humer, Jean-Hentz, tailleurs d'habits, Louis Larcher et Hubert Chanelle, cordonniers en cette commune, font don à la patrie de leurs lettres de maîtrise. Il joint un extrait des registres d'Epinal, portant qu'il sera écrit au directeur du bureau d'agence nationale, dépositaire desdites lettres, pour l'inciter à les déposer sur le bureau de la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (2).

(1) Vosges.

(2) P.V., XXXIX, 43. B<sup>n</sup>, 25 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).